

Règlement officiel du Concours mondial de qualification pour l'Iron Viz de Tableau Public

LE CONCOURS SUIVANT EST OUVERT AUX UTILISATEURS DE TABLEAU PUBLIC RÉGULIÈREMENT INSCRITS ET QUI RÉSIDENT LÉGALEMENT EN ALLEMAGNE, EN ARGENTINE, EN AUSTRALIE, AU CANADA (QUÉBEC EXCLU), AU CHILI, EN CORÉE DU SUD, EN ESPAGNE, AUX ÉTATS-UNIS, EN FRANCE, EN HONGRIE, EN INDE, EN IRLANDE, AU JAPON, AU LUXEMBOURG, EN NORVÈGE, EN NOUVELLE-ZÉLANDE, AUX PAYS-BAS, EN POLOGNE, EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, AU ROYAUME-UNI, À SINGAPOUR OU EN SUÈDE ET QUI RÉPONDENT AUX AUTRES EXIGENCES D'ÉLIGIBILITÉ CI-DESSOUS. NE VOUS INSCRIVEZ PAS AU CONCOURS SI VOUS NE RÉSIDEZ PAS DANS CES PAYS OU SI LA LOI LOCALE VOUS INTERDIT DE QUELQUE MANIÈRE D'Y PARTICIPER.

LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS VAUT ACCEPTATION DE SON RÈGLEMENT OFFICIEL.

1. Description du concours : le Concours mondial de qualification pour l'Iron Viz de Tableau Public (« **Concours** ») est un concours basé sur des compétences, pour lequel un utilisateur de Tableau Public peut soumettre un classeur utilisant le logiciel Tableau Public comme décrit ci-dessous. Le Concours est nul si la loi l'interdit.

2. Durée : le Concours débute le 1er juillet 2020 à 00 h 01 heure du Pacifique (« **HP** ») et s'achève le 4 août 2020 à 23 h 59 HP (la « **Durée** »).

3. Admissibilité : pour pouvoir participer au Concours, vous devez, au moment de votre inscription : (i) être un utilisateur de Tableau Public régulièrement inscrit (consultez la page www.public.tableau.com/s/ pour toute information relative à l'inscription) ; (ii) vous être régulièrement inscrit comme participant au présent Concours sur www.tableau.com/iron-viz ; (iii) résider légalement en Allemagne, en Argentine, en Australie, au Canada (Québec exclu), au Chili, en Corée du Sud, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Hongrie, en Inde, en Irlande, au Japon, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, en République Tchèque, au Royaume-Uni, à Singapour ou en Suède ; (iv) avoir l'âge de la majorité ou plus dans le pays où vous résidez ; et (v) parler assez bien anglais pour présenter votre proposition (définie ci-dessous). Les salariés ou représentants de Tableau Software, LLC (« **Tableau** » ou « **Sponsor** »), Salesforce.com, Inc. et leurs parents, agents, filiales, agences de publicité ou de promotion respectifs, tout fournisseur de prix, tout employé d'un gouvernement, et toute entité impliquée dans le développement, la production, la mise en œuvre, l'administration ou la réalisation du Concours, ainsi que les membres les plus proches de leur famille (définis comme leurs parents, enfants, frères et sœurs, époux, ou concubins) et les personnes qui vivent dans leur foyer, et les membres du jury du Concours (définis ci-dessous) ne sont pas autorisés à participer. Le Sponsor se réserve le droit de vérifier l'admissibilité et d'arbitrer à tout moment un litige.

4. Participation : pour participer au Concours, veuillez, pendant la Durée, (i) aller sur www.tableau.com/iron-viz (le « **Site** ») ; (ii) suivre les instructions données sur le Site pour vous inscrire comme participant au Concours ; (iii) télécharger comme il faut le logiciel Tableau et vous connecter à (a) un ensemble de données public ou gouvernemental gratuit et publiquement accessible ou (b) à un ensemble de données que vous savez être publiquement accessible sans frais ni restriction (chacun ci-après désigné « **Ensemble de données** ») (en proposant un Ensemble de données suivant la présente Section 4 (iii) (b) vous confirmez présenter les données comme publiquement disponibles sans restriction ni contingence) ; (iv) produire et publier pour Tableau Public un classeur basé sur le thème du Concours : Santé et Bien-être ; et (v) fournir au Sponsor l'URL de ce classeur sur www.tableau.com/iron-viz (« **Proposition** »). Votre Proposition doit se baser uniquement sur l'Ensemble de données que vous fournissez et autorisez sciemment à rendre public, être publiquement accessible et disponible sans frais à tout moment de la Durée du Concours. Votre Proposition doit être téléchargeable sur demande. Toutes les Propositions doivent respecter les conditions d'utilisation de Tableau disponibles sur www.tableausoftware.com/tos.

Chaque Participant ne peut soumettre qu'une seule inscription pendant la Durée du Concours. Une Participation doit être admise par le Sponsor pendant la Durée du Concours.

Les dépôts des Propositions ne valent pas admission à participer au Concours. La preuve d'une inscription ne vaut pas admission par le Sponsor. Seules les Propositions éligibles effectivement admises par le Sponsor au cours de la Durée du Concours peuvent prétendre à l'obtention du Prix. Le Sponsor décline toute responsabilité pour (i) les Propositions inaccessibles, perdues, soumises après les délais, mutilées, endommagées, irrégulières, altérées, falsifiées, frauduleuses, incomplètes ou illisibles, ou (ii) pour tout dysfonctionnement informatique, en ligne, téléphonique ou technique qui pourrait survenir. Une Proposition illisible, inintelligible, inaccessible, non publique, incomplète, confuse, soumise après les délais, mal adressée, endommagée, irrégulière, falsifiée, frauduleuse ou mutilée sera disqualifiée. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute Proposition non conforme au présent Règlement officiel.

En soumettant votre Proposition telle que décrite ci-dessus, vous convenez, déclarez et garantisiez que votre Proposition répond aux Instructions et Restrictions relatives aux Propositions détaillées ci-dessous. Le Sponsor peut choisir de retirer toute Proposition ou de vous disqualifier du Concours s'il croit que votre Proposition n'est pas conforme aux Instructions et Restrictions. Une fois les étapes d'inscription terminées et la conformité aux Instructions et Restrictions confirmée, vous (« **Participant** ») recevrez une inscription au Concours.

Instructions et Restrictions relatives aux Propositions

- a. Vous acceptez les conditions d'utilisation du site www.tableausoftware.com sur www.tableausoftware.com/tos, et accordez également par les présentes à Tableau une licence d'utilisation irrévocable, libre de droit, mondiale et cessible de votre Proposition, à des fins publicitaires, de marketing, de promotion, ou autres (incluant celles spécifiées à la Section 11 ci-dessous) ;
- b. Votre Proposition ne doit pas fournir d'informations non fiables, incomplètes, inexacts ou erronées.
- c. Votre Proposition doit être votre création originale et vous devez en être propriétaire à 100 %, ou détenir les droits d'accorder les droits visés à la Section 11.
- d. Votre Proposition ne doit pas (à la discrétion du Sponsor) : (i) enfreindre les droits de propriété intellectuelle, ou autres, de tiers, incluant les droits d'auteur, les droits relatifs aux marques, aux brevets, la confidentialité ou les droits à la vie privée et la publicité ; (ii) présenter un contenu visant à dénigrer ou à diffamer ; (iii) inclure des menaces visant une personne, un lieu, une activité ou un groupe ; (iv) être obscène, offensante ou indécente ; (v) décrire un comportement à risque ; (vi) contenir des documents qui promeuvent l'intolérance, le racisme, la haine ou une nuisance à l'encontre d'un groupe ou d'une personne, ni promouvoir une discrimination basée sur l'origine ethnique, le genre, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge, ni (vii) contenir des marques ou logos de tiers non autorisés.
- e. Vous déclarez et garantisiez que : (i) la Proposition n'enfreint pas de droit, de règle ni de règlement applicable ; (ii) dans la mesure où la Proposition montre une personne ou présente la voix ou toute autre qualité d'une personne, vous êtes la personne montrée, entendue ou présentée de quelque manière dans la Proposition, ou, si tel n'est pas le cas, que vous avez obtenu l'autorisation écrite de chaque personne apparaissant dans la Proposition, pour accorder au Sponsor les droits décrits dans le présent Règlement officiel, et que, sur demande, vous mettrez à disposition du Sponsor des copies écrites de ces autorisations ; et que (iii) la Proposition répond à toutes les exigences du présent Règlement officiel.
- f. Votre Proposition contient un Ensemble de données publiquement disponibles ou qui le sont à présent, sans frais, et ne contient aucune donnée devant demeurer confidentielle ou privée.
- g. En présentant une Proposition et en participant au présent Concours, vous déclarez et garantisiez que votre participation se fait uniquement à titre personnel et non pour une équipe de plusieurs personnes ni pour le compte de votre employeur, ni celui d'une entité ou organisation.

Si vous participez au présent Concours via votre appareil mobile (ce service ne peut être disponible qu'au moyen d'appareils sélectionnés et des opérateurs de téléphonie mobile participants, et n'est pas exigé pour participer), l'usage standard des données de votre appareil mobile pourra vous être facturé aux conditions du forfait de données de votre prestataire. Les frais normaux de la durée de communication et de l'opérateur, ainsi que les autres frais, peuvent s'appliquer à l'utilisation des données et seront ajoutés à votre facture d'appareil mobile ou déduits de votre solde pré-payé. Les tarifs des opérateurs de téléphonie mobile varient, aussi devriez-vous contacter votre opérateur pour plus d'informations sur votre forfait de données spécifique.

5. Comment gagner : du 5 août 2020 au 28 août 2020, un jury sélectionné à la discrétion du Sponsor (« **Jury** ») attribuera un score à chaque Proposition admissible pour la Durée du Concours sur la base des critères de sélection suivants (« **Critères de sélection** ») :

1. analyse de l'Ensemble de données de la Proposition ;
2. conception de la Proposition ; et
3. narration de la Proposition (à noter que pour cette narration, l'utilisation de la fonctionnalité StoryPoints Tableau n'est pas exigée).

Le Jury évaluera chaque Proposition et lui attribuera un score final composé de scores d'égale importance pour chaque critère énuméré ci-dessus. Les Propositions qui obtiennent du Jury les trois scores globaux les plus élevés seront sélectionnées comme gagnantes. Dans l'hypothèse d'une égalité de score, la(les) Proposition(s) ayant

obtenu le score le plus élevé de la part du Jury dans la catégorie « Analyse de l'Ensemble des données de la Proposition » sera(seront) sélectionnée(s) comme gagnante(s).

Le 4 septembre 2020 ou à une date proche, les trois finalistes potentiels et sept deuxièmes prix potentiels seront sélectionnés, en seront avisés par courrier électronique et annoncés dans des forums, événements et médias publiquement disponibles, suivant l'indication, le choix et la déclaration du Sponsor. Si un gagnant potentiel ne répond pas à une tentative de notification dans les trois jours suivant la première tentative, il sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné parmi les candidatures admissibles restantes, sur la base des Critères de sélection.

Les décisions du Jury sont définitives concernant les aspects de la sélection du Concours. Le Sponsor et ses sociétés parentes, affiliées, ses filiales, ses salariés, agents, cadres et directeurs, agences de publicité et de Concours, ainsi que leurs cadres, directeurs salariés et leurs agents respectifs ne seront pas responsables des efforts infructueux de notification à un gagnant. Dans toute la mesure autorisée par le droit applicable, le Sponsor peut exiger de tout gagnant potentiel de signer et de lui retourner, dans les trois jours suivant sa notification, un Affidavit d'admissibilité et de responsabilité/Communiqué publicitaire pour revendiquer son prix. Si (i) le gagnant potentiel ne peut être contacté sous trois jours ; (ii) un document exigé n'est pas retourné sous sept jours, tel que l'Affidavit d'admissibilité et de responsabilité/le Communiqué publicitaire ; (iii) le gagnant potentiel ne peut, ou ne pourra, participer à la finale ; ou s'il (iv) ne respecte pas le Règlement officiel, est jugé inéligible ou est de quelque façon incapable d'accepter le prix déclaré, ce prix sera perdu et attribué à un autre gagnant, conformément aux Critères de sélection et au Règlement officiel. Si, en raison d'une erreur d'impression, ou autre, le nombre de prix remportés est supérieur à celui établi dans le présent Règlement, ces prix seront attribués à la personne dont la Proposition a obtenu le score le plus élevé, conformément aux Critères de sélection ci-dessus, parmi tous les prétendants admissibles qui revendiquent, en apparence à bon droit, l'obtention des prix disponibles.

Vérification du Gagnant potentiel : TOUT GAGNANT POTENTIEL EST SOUMIS À UNE VÉRIFICATION DE LA PART DU SPONSOR, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET CONTRAIGNANTES DANS TOUTES LES MATIÈRES EN LIEN AVEC LE CONCOURS. UN PARTICIPANT NE PEUT ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT QUE SI SON ADMISSIBILITÉ A ÉTÉ VÉRIFIÉE, ET QU'IL LUI A ÉTÉ NOTIFIÉ QUE CETTE VÉRIFICATION EST COMPLÈTE ET QU'AUCUNE ACTION SUPPLÉMENTAIRE N'EST NÉCESSAIRE.

6. Prix : trois finalistes recevront chacun ce qui suit : (i) une inscription de conférence numérique à la Conférence numérique Tableau 2020 (actuellement prévue du 5 au 8 octobre 2020) (Valeur au détail approximative « **VDA** » : 0 \$), (ii) des vêtements et accessoires Tableau assortis (VDA : 600 \$) ; (iii) un bon d'achat de 200 \$ sur la Boutique Tableau (VDA : 200 \$) ; et (iv) une qualification à participer à la finale, où le(s) dernier(s) gagnant(s) concourra (concourront) pour des prix supplémentaires, dans le respect du Règlement officiel du championnat mondial Iron Viz (le « **Prix du Finaliste** »).

Les sept (7) gagnants qui suivront recevront chacun un bon d'achat de 200 \$ sur la Boutique Tableau (VDA : 200 \$) (le « **Prix des Suivants** » et, conjointement avec le Prix du Finaliste, le « **Prix** »).

VDA totale des Prix : 3 800 \$.

Tous les montants monétaires énumérés s'entendent en dollars US.

Limitations des prix : TOUTES LES TAXES FÉDÉRALES, ÉTATIQUES ET LOCALES ASSOCIÉES À LA RÉCEPTION OU À L'UTILISATION D'UN PRIX SONT DE LA SEULE RESPONSABILITÉ DU GAGNANT. Les prix ne sont pas transférables. Aucune substitution ni aucun échange de prix (y compris contre du liquide) ne sera autorisé(e), sauf si le Sponsor se réserve le droit de substituer à un prix un autre prix de valeur comparable ou supérieure. Le Sponsor ne remplacera aucun prix perdu ou volé, ni aucun de leurs composants. Seul le nombre de prix énoncé dans le présent Règlement officiel peut être gagné au Concours. Le prix ne consiste que dans les articles spécifiquement énumérés comme partie du prix. LIMITE D'UN PRIX PAR PERSONNE. Les chances de gain dépendent du nombre et de la qualité des inscriptions admissibles reçues.

À l'exception des garanties standard applicables du fabricant, les prix sont attribués « EN L'ÉTAT » et SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, explicite ou implicite (incluant une garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier).

7. Clause de non-responsabilité : le Sponsor, Twitter, Inc., Salesforce.com, Inc. et tout(e) autre société parente, filiale, société affiliée, directeur, cadre, conseiller professionnel, consultant, contractant, conseiller juridique, entreprise de relations publiques, salarié(e) et agence de publicité, d'exécution et de commercialisation

(collectivement, les « **Parties libérées** ») ne seront pas responsables : (a) des transmissions, votes publics, ni inscriptions trop tardifs, perdus, mal dirigés, confus, déformés ou endommagés ; (b) des dysfonctionnements ou pannes téléphoniques, électroniques, informatiques, logicielles, de réseau, d'Internet, ou liés aux ordinateurs ou aux communications et indépendants de la volonté du Sponsor ou des Parties libérées ; (c) de toute interruption du Concours, préjudices, pertes ou dommages causés par des événements indépendants de la volonté du Sponsor ou des Parties libérées ; ou (d) de toute erreur d'impression ou typographique dans un document associé au Concours.

8. Utilisation du nom, de l'image, etc. : sauf si la loi l'interdit, en acceptant un prix, les gagnants consentent à l'utilisation par le Sponsor de leur nom, de leur image, de leur adresse (uniquement la ville et l'État), de leurs déclarations, de leur photographie, de leur voix, de leur Proposition, etc., à des fins publicitaires, marketing et promotionnelles en lien avec le Concours, et à toute autre fin commerciale, dans tout média connu ou ultérieurement conçu, dans le monde et sans avis, compensation, considération, examen ni consentement supplémentaires, et sans considération de droits moraux.

9. Limitations de responsabilité : en participant au Concours, les Participants consentent, dans toute la mesure de la loi, à dégager de toute responsabilité le Sponsor et ses sociétés parentes, liées, ses filiales, ses directeurs, cadres, salariés et agents respectifs, et à renoncer à toute cause d'action en justice en lien avec des revendications, des frais, des préjudices, des pertes ou des dommages de quelque sorte que ce soit découlant des, ou en lien avec les, Concours ou livraison, mauvaise livraison, acceptation, possession, utilisation ou incapacité à utiliser un prix (incluant les revendications, frais, préjudices, pertes ou dommages liés aux droits de publicité ou à la vie privée, aux droits moraux, à la diffamation ou à la présentation sous un faux jour, intentionnelle ou non), ou en lien avec eux, que ce soit au titre d'une théorie du contrat, du délit (incluant la négligence), d'une garantie ou autre.

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, LE SPONSOR OU LES PARTIES LIBÉRÉES NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, INCLUANT LA PERTE DE L'USAGE, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE DE DONNÉES, QUE CE SOIT DANS UNE ACTION DU CONTRAT, DANS UN DÉLIT (INCLUANT LA NÉGLIGENCE) OU AUTREMENT, DÉCOULANT DE, OU EN LIEN AVEC, VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS OU VOTRE USAGE OU INCAPACITÉ À UTILISER UN ÉQUIPEMENT FOURNI POUR UN USAGE DANS LE CADRE DU CONCOURS OU TOUT AUTRE PRIX, MÊME SI UNE PARTIE LIBÉRÉE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, L'INDEMNITÉ CUMULÉE DES PARTIES LIBÉRÉES (CONJOINTEMENT) DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS OU VOTRE USAGE OU INCAPACITÉ À UTILISER UN ÉQUIPEMENT FOURNI POUR UN USAGE DANS LE CADRE DU CONCOURS OU TOUT AUTRE PRIX NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER 10 \$. LES LIMITATIONS ÉTABLIES DANS LA PRÉSENTE SECTION N'EXCLURONT NI NE LIMITERONT LA RESPONSABILITÉ POUR DES PRÉJUDICES CORPORELS OU DES ATTEINTES AUX BIENS OCCASIONNÉS PAR DES PRODUITS LOUÉS AU SPONSOR, OU POUR UNE FAUTE LOURDE, UNE FAUTE INTENTIONNELLE OU UNE FRAUDE DU SPONSOR OU DES PARTIES LIBÉRÉES.

10. Droit de résiliation ou de modification : si, pour une raison quelconque, le Concours n'est pas en mesure de se dérouler comme prévu, incluant le sabotage, une intervention non autorisée, une fraude, des problèmes techniques ou des interruptions, un cas de force majeure, des mises en quarantaine d'ordre sanitaire, des désordres publics, ou toute autre cause indépendante de la volonté du Sponsor et pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, la sûreté, l'intégrité ou la bonne conduite du présent Concours, le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Concours. Le Sponsor se réserve le droit de modifier à tout moment le présent Règlement officiel à des fins de clarification, sans que cela affecte de manière substantielle les conditions du Concours. Toute tentative d'endommager délibérément le Concours ou d'entraver le déroulement de ce dernier est illégale et soumise à une action en justice de la part du Sponsor ou de ses agents.

11. Autorisation de Proposition : en vous inscrivant au présent Concours, vous déclarez et garantisiez que vous détenez l'entière propriété de votre Proposition (incluant l'Ensemble de données utilisé pour créer la Proposition) ou le droit de déposer cette Proposition (incluant l'Ensemble de données utilisé pour créer la Proposition) et d'accorder au Sponsor les droits prévus par le présent Règlement officiel. Si vous ne détenez pas ces droits, ou refusez de les accorder, ne vous inscrivez pas au présent Concours. En vous inscrivant au présent Concours, vous n'accordez aucun des droits de propriété que vous pouvez avoir sur votre Proposition. Toutefois, vous accordez par les présentes au Sponsor et aux personnes désignées par ce dernier une licence mondiale, irrévocable, non exclusive, libre de droit, intégralement payée, cessible (à travers de multiples niveaux de distribution) et transférable d'utilisation, de reproduction, de modification, de distribution, de préparation de produits dérivés de votre Proposition, de la

présenter au public ou autre, et de l'exécuter en relation avec notre activité, sur tout support ou sous forme tangible et au moyen de tous les canaux médiatiques actuellement connus ou développés ultérieurement. Le Sponsor ne sera pas tenu de publier, ni d'utiliser ou de conserver une Proposition que vous présentez, ni de vous la retourner. Vous convenez que l'obtention de toutes les autorisations et des décharges nécessaires pour accorder les droits contenus dans le présent paragraphe relève de votre seule responsabilité. Vous convenez de prendre, aux frais du Sponsor, toute mesure supplémentaire (incluant la signature des affidavits, les déclarations d'impôts, et autres documents) raisonnablement exigés par le Sponsor pour rendre effectifs, perfectionner ou confirmer ses droits énoncés dans le présent paragraphe. Vous n'aurez droit à aucune compensation pour l'utilisation de votre Proposition par le Sponsor, ses agents, ses preneurs de licence ou ses cessionnaires.

12. Vie privée : en participant au présent Concours, vous reconnaissez avoir lu et accepter les conditions de la politique du Sponsor relative à la vie privée, disponibles sur www.tableau.com/privacy, qui gouvernent la collecte, l'utilisation et la divulgation des informations personnelles aux fins du présent Concours. De plus, vous acceptez la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos informations personnelles par le Sponsor et ses agents autorisés, aux fins d'administration du Concours et d'exécution des prix. Pour toute question sur notre politique relative la vie privée, veuillez nous contacter à info@tableau.com

13. Droit applicable : CHAQUE PARTICIPANT CONVIENT QUE TOUS LES LITIGES, PLAINTES ET MOTIFS D'ACTION EN JUSTICE DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC LE PRÉSENT CONCOURS OU UN PRIX ACCORDÉ SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT SANS RECOURS À QUELQUE FORME D'ACTION DE GROUPE ET EXCLUSIVEMENT PAR LA UNITED STATES DISTRICT COURT FOR THE WESTERN DISTRICT OF WASHINGTON OU LE TRIBUNAL ÉTATIQUE APPROPRIÉ SITUÉ DANS LE COMTÉ DE KING, À WASHINGTON, AUX ÉTATS-UNIS. LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL EST RÉGI PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DE WASHINGTON, AUX ÉTATS-UNIS, SANS CONSIDÉRATION DES RÈGLES DU CHOIX DE LA LOI OU DU CONFLIT DE LOIS. VOUS RENONCEZ À TOUTE OBJECTION RELATIVE À LA JURIDICTION ET AU LIEU DU PROCÈS AU SEIN DE CES TRIBUNAUX ET VOUS SOUMETTEZ PAR LES PRÉSENTES À LA JURIDICTION DE CES TRIBUNAUX.

14. Liste des gagnants/Règlement officiel : pour une copie du Règlement officiel du présent Concours, veuillez consulter la page www.tableau.com/iron-viz.

15. Sponsor : Tableau Software, LLC, situé au 1621 N. 34th St., Seattle, WA 98103, est le Sponsor du présent Concours.

16. Clause de non-responsabilité : les marques associées au Prix attribué au titre du présent Concours sont des marques déposées ou non de leur propriétaires, qui ne sont pas des sociétés affiliées au Sponsor, et n'ont pas soutenu le présent Concours. Les prix attribués au titre du présent Concours peuvent faire l'objet de limitations et de licences de la part de leur fabricant, et peuvent nécessiter pour leur usage du matériel informatique, des logiciels, des services ou un entretien supplémentaires. Le réceptionnaire du prix assumera l'entière responsabilité de l'usage de ce prix conformément aux conditions imposées par le fabricant, et tous les frais supplémentaires associés à son usage, service ou entretien. TABLEAU est une marque déposée de Tableau Software, LLC. Le Concours et tous les documents qui l'accompagnent sont protégés par copyright © 2020 Tableau Software, LLC. Tous droits réservés.

17. Conditions générales : en participant au Concours, les Participants conviennent de se conformer au présent Règlement officiel et d'être liés par lui. Le fait de ne pas se conformer au présent Règlement officiel peut entraîner la disqualification du Concours. Les Participants conviennent également de respecter les décisions du Sponsor, qui sont définitives et à tous égards contraignantes, et d'être liés par elles. Le Sponsor se réserve le droit, à sa discrétion, de disqualifier toute personne qu'il découvre en train (i) de saboter ou de tenter de saboter le déroulement du Concours ou le(s) site(s) Internet du Sponsor ; (ii) d'enfreindre le présent Règlement officiel ; (iii) d'enfreindre les conditions de service, les conditions d'utilisation et, ou le règlement général ou les instructions des biens ou services du Sponsor ; ou (iv) d'agir sans esprit sportif, avec agressivité ou dans l'intention d'importuner, d'insulter, de menacer ou de harceler un tiers. Le fait pour le Sponsor de ne pas faire appliquer une des dispositions du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à ladite disposition. Toute clause du présent Règlement officiel réputée non applicable sera rendue applicable dans la mesure autorisée, et le reste du Règlement officiel conservera tous ses effets. Les termes « incluent » ou « incluant » sont utilisés dans le présent Règlement officiel à titre d'illustration et ne comportent pas de caractère limitatif.

Des questions ? Envoyez un courrier électronique à public@tableau.com